

Identification		Numéro de dossier : 1071246021
Unité administrative responsable	Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Direction des grands parcs et de la nature en ville , Division des projets , Projets de partenariat et du développement	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique au sujet de deux projets d'aménagement dans le parc du Mont-Royal : réaménagement du secteur de l'entrée Peel et aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors.	

Contenu

Contexte

Compte tenu de la détérioration avancée des aménagements du secteur Peel, le projet de réaménagement a été jugé comme prioritaire lors du Sommet de Montréal. Une firme spécialisée en architecture de paysage élabore depuis le mois d'août 2006 les études et documents d'exécution requis au réaménagement.

Le projet d'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors, pour lequel des services professionnels ont été retenus en novembre 2006, a également été considéré de première importance par les participants aux rencontres tenues lors du Sommet de Montréal.

Ces projets de mise en valeur doivent être soumis aux procédures de consultation et d'information visant à répondre à l'intérêt public suscité par les interventions réalisées dans le parc du Mont-Royal et dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

En effet, en septembre 2005, la Ville de Montréal et ses arrondissements de Ville-Marie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Plateau Mont-Royal et Outremont, de même que la Ville de Westmount, à titre de membres de la Table de concertation du Mont-Royal, se sont engagés à soumettre aux procédures d'examen de l'**Office de consultation publique de Montréal** tout plan directeur institutionnel et tout projet de développement majeur dans l'aire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal (révision du Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992) ainsi que des mesures appropriées de protection l'accompagnant.

Décision(s) antérieure(s)

CE06 1965 - 22 novembre 2006 - Autoriser une dépense de 205 696,84 \$, taxes incluses, pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors du parc du Mont-Royal.

CG06 0362 - 31 août 2006 : Octroi d'un contrat au Groupe Cardinal Hardy pour le réaménagement du

secteur de l'entrée Peel dans le parc du Mont-Royal - Autorisation de lancer un concours, par avis public, pour la conception et la réalisation d'une intervention artistique, dans le cadre du réaménagement de l'entrée Peel, parc du Mont-Royal.

Description

Le réaménagement du secteur Peel (superficie de 8 hectares), estimé à 3,8 millions de dollars et prévu en 2008 et 2009, comporte notamment l'aménagement des seuils, la gestion des eaux de surface, la réhabilitation ou l'aménagement de sentiers, la construction d'escaliers, l'intégration d'une intervention artistique, l'ajout de signalisation et de mobilier et la consolidation écologique et paysagère.

Le projet d'aménagement de l'aire de jeux et de pique-nique, estimé à 1,6 million de dollars et exécuté en 2008, permettra de réaliser des interventions en gestion du paysage pour l'ensemble du secteur, d'améliorer le réseau de sentiers, de bonifier la signalisation et le mobilier pour répondre aux besoins des nombreux usagers de l'aire de pique-nique. Il vise aussi à reconfigurer l'espace jeux et revoir ses équipements selon des critères élevés de sécurité, de durabilité, d'originalité et d'accessibilité, le tout dans le respect des patrimoines naturels et culturels du lieu.

La nature des enjeux de ces deux projets est de même type puisqu'elle concerne essentiellement la mise en valeur du site sans en modifier la fonction ou la vocation. En ce sens, l'Office de consultation de Montréal préparera, en collaboration avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville, une seule consultation développée en deux volets spécifiques à chacun des projets. Son mandat, en tant que responsable de la consultation, consiste à coordonner les véhicules de communication de façon à atteindre les groupes et les individus concernés et intéressés par ces réaménagements, de même qu'à gérer les avis et informations reçues.

Afin d'accéder à un large bassin d'usagers et de clientèles, une stratégie de communication et de consultation innovatrice et proactive s'impose. Elle comporte notamment des séances et feuillets d'information, des questionnaires, des sondages ainsi que des animations sur les sites. En plus, l'Office de consultation publique de Montréal prévoit une interaction soutenue avec la population par l'entremise de son site Internet. L'Office sera responsable de compiler les commentaires recueillis, lesquels seront transmis au comité exécutif sous forme de rapport. La Direction des grands parcs et de la nature en ville appliquera les ajustements requis aux plans d'aménagement avant de procéder au lancement d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Justification

Il est nécessaire de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation au sujet de ces deux projets signifiants afin de :

- permettre aux citoyens d'être informés des projets en planification et d'exprimer leurs attentes ;
- permettre d'établir un canal de communication dynamique entre les citoyens et les responsables de mise en œuvre des projets ;
- permettre de mettre en commun les objectifs et orientation spécifiques des projets. ;
- respecter les engagements de la Ville à l'effet de soumettre aux procédures d'examen de l'OCPM tout projet de développement majeur dans l'aire de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Aspect(s) financier(s)

N/A

Impact(s) majeur(s)

Le processus de consultation, bien qu'il engendre certains délais, permettra une meilleure compréhension des partis pris de la part des groupes et individus impliqués. Il bonifiera les interventions retenues grâce aux commentaires et questionnements des citoyens.

Opération(s) de communication

Annonce de la tenue de la consultation

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Comité exécutif :	8 août 2007
Annonce de la tenue de la consultation:	mi-août 2007
Début de consultation:	fin août 2007
Fin de consultation:	fin septembre 2007
Remise du rapport préliminaire:	mi-octobre 2007
Dépôt du rapport final:	mi-novembre 2007

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Office de consultation publique de Montréal , Direction (Luc DORAY)

Avis favorable avec commentaires :
Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe (Gilles RIOUX)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Lucie ROBIN
Architecte paysagiste
Tél. : 514 872-1477
Télécop. : 514 872-1416

Endossé par:

Pierre BOUCHARD
Directeur
Tél. : 514 872-1457
Télécop. : 514 872-9818
Date d'endossement : 2007-07-05

Numéro de dossier : 1071246021